

## Territoire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière concerné par le SPANC



**Pour tout renseignement complémentaire s'adresser au SPANC de la communauté de communes des Portes de Vassivière**



Communauté de Communes  
des Portes de Vassivière

8 rue de la Collégiale – 87120 EYMOUTIERS  
Tel : 05 55 04 06 06/ Fax : 05 55 04 11 22

### Service Public d'Assainissement Non Collectif

## SPANC

### Informations concernant les aides à la réhabilitation groupée d'installations d'Assainissement Non Collectif

Le 10<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne propose une aide financière dans le cadre d'une opération groupée pour la réhabilitation des assainissements non collectifs ayant été diagnostiqué « non conforme » par le SPANC <sup>(1)</sup>.

La communauté de communes des Portes de Vassivière a signé une convention avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour faire bénéficier les particuliers du territoire de la communauté de communes concernés et éligibles à leurs critères.

Le SPANC de la communauté de communes des Portes de Vassivière assure l'organisation, le suivi et le reversement des aides financières.

La subvention s'élève au maximum à **60% du montant des travaux, plafonnée à 8 500 €.**

<sup>(1)</sup> Pour que l'opération soit réalisable, il faut un nombre minimum de 2 demandes sur le territoire de la communauté de communes des Portes de Vassivière.

## Critères d'éligibilités

- ➔ Les installations d'assainissement non collectif existantes concernées doivent avoir été réalisées avant le 9 octobre 2009 ;
- ➔ Les habitations doivent avoir été acquises par les propriétaires avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;
- ➔ L'installation d'assainissement non collectif existante doit avoir été contrôlée par le SPANC (contrôle périodique de bon fonctionnement) et diagnostiquée « non conforme » ;

**Critère de non éligibilité : l'absence totale d'installation d'assainissement non collectif existante**

## Contact et procédure

Les lettres de demande de subvention (précisant l'adresse de l'installation et la date du dernier contrôle effectué par le SPANC) sont à déposer auprès du SPANC de la communauté de communes des Portes de Vassivière



Communauté de Communes  
des Portes de Vassivière

**SPANC : Enora DUPONT**

Directrice de la Communauté de Communes : Séverine BIRON  
Communauté de Communes des Portes de Vassivière  
8, rue de la Collégiale – 87120 EYMOUTIERS

Tél : 05 55 04 06 06 - Fax : 05 55 04 11 22  
E-mail : [cc-portesdevassiviere-spanc@orange.fr](mailto:cc-portesdevassiviere-spanc@orange.fr)

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 & de 13h30 à 17h30

## Opération groupée de réhabilitation animée par le SPANC de la communauté de communes des Portes de Vassivière

**Etape 1 :** Déposer une demande au SPANC

**Etape 2 :** Votre installation est éligible aux critères de l'Agence. Les pièces à fournir avec le dossier sont :

- au moins 2 devis détaillés de 2 entreprises différentes
- un acte de propriété
- le dossier de demande de réhabilitation d'une installation d'ANC avec avis conforme du SPANC
- la lettre de mandat et d'engagement remplie et signée
- un engagement des travaux sous 12 mois
- un diagnostic d'assainissement de moins de trois ans
- une étude de sol réalisée par un bureau d'étude conformément au cahier des charges de l'Agence de l'eau\*
- un RIB

**Etape 3 :** Réponse positive au dossier de demande de subvention, le particulier peut réaliser les travaux par une entreprise professionnelle (sous 12 mois). Le SPANC devra être contacté pour la visite de contrôle de bonne exécution de travaux.

**Etape 4 :** Versement de la subvention. Le particulier devra fournir :

- Le devis accepté et signé
- la copie des factures acquittées justifiant les travaux réalisés
- la copie de l'attestation de conformité fournie par le SPANC

\*Cahier des charges disponible au secrétariat de la communauté de communes